



Disraeli

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

RÈGLEMENT NUMÉRO 709

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE
1 200 000 \$ POUR LES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES STATIONS DE
LAVAGE ET DES DESCENTES DE BATEAUX CONCERNANT LA
PROTECTION DES LACS AYLMER, ELGIN ET LOUISE**

CONSIDÉRANT l'importance des lacs pour les résidents ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires désirent s'associer afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise ;

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante considérée comme un fléau dans de nombreux lacs du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette plante a été découverte dans les lacs Aylmer et Louise et que des mesures seront prises afin d'éviter la prolifération de cette plante dans le lac ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre la Municipalité de Beaulac-Garthby, la Ville de Disraeli, la Municipalité de la Paroisse de Disraeli, la Municipalité de Stratford et la Municipalité de Weedon (les partenaires) pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires désirent octroyer un contrat pour la fourniture de bornes multiservices et des barrières mécaniques pour les descentes de bateaux et un logiciel de contrôle ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires désirent octroyer un contrat d'ingénierie pour la planification des travaux d'installation des barrières mécaniques et des stations de lavage de bateaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires désirent octroyer un contrat pour la préparation des terrains pour l'installation des barrières mécaniques et des stations de lavage de bateaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires veulent adresser l'ensemble des problématiques liées à la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires, par le présent règlement, contribueront à la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise par l'installation de guérites, selon les modalités prévues à l'entente. Pour toutes autres mesures de protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise, les municipalités concernées demeurent souveraines ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires mandatent la ville de Disraeli afin de voir à la gestion des liquidités ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2023 et que le règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux relatifs aux stations de lavage des embarcations aux lacs Aylmer, Elgin et Louise tel qu'indiqué dans l'évaluation d'avant-projet



Disraeli

de la firme EXP en date du 25 novembre 2021 et corrigé le 31 août 2023, incluant les frais, les taxes nettes et imprévus, laquelle, fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 200 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, soit une somme de 1 200 000 \$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 200 000\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou la totalité du service de dette les montants reçus de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe « C ».

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la Ville de Disraeli.

Charles Audet
Maire

Kim Côté
Directrice générale et greffière-trésorière



Disraeli

Annexe A

Évaluation préliminaire (étape 60%)
Résumé



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Montant total calculé c = a x b
	RÉSUMÉ	
	STATIONS DE LAVAGE	
A	STATION DE LAVAGE DE WEEDON	69 200,00 \$
B	STATION DE LAVAGE DE BEAULAC-GARTHBY	93 900,00 \$
C	STATION DE LAVAGE DE DISRAELI	180 800,00 \$
D	STATION DE LAVAGE DE STRATFORD	77 900,00 \$
	Sous-total des travaux - Station de lavage	421 800,00 \$
	RAMPES DE MISE À L'EAU	
E	RAMPE DE MISE À L'EAU DE WEEDON	60 370,00 \$
F	RAMPE DE MISE À L'EAU DE ST-GERARD	72 100,00 \$
G	RAMPE DE MISE À L'EAU DE BEAULAC-GARTHBY	65 500,00 \$
H	RAMPE DE MISE À L'EAU DISRAELI (MARINA MUNICIPALE)	54 750,00 \$
I	RAMPE DE MISE À L'EAU DISRAELI (LAC AYLMER)	65 210,00 \$
J	RAMPE DE MISE À L'EAU DE STRATFORD (QUAI MUNICIPAL)	67 500,00 \$
K	RAMPE DE MISE À L'EAU DE STRATFORD (RANG ELGIN)	58 190,00 \$
	Sous-total des travaux - Rampe de mise à l'eau	443 620,00 \$
	Sous-total des travaux	865 420,00 \$
	Frais incidents (30 %) *	259 626,00 \$
	10 % pour les imprévus, 10 % pour les honoraires professionnels, 10 % pour les frais de financement	
	Sous-total	1 125 046,00 \$
	Taxes nettes applicables (4,9875 %)	56 111,67 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION	1 181 157,67 \$
	arrondi	1 180 000,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)
Résumé



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Montant total calculé c = a x b
	COÛT PAR MUNICIPALITÉ (FRAIS DIRECTS)	236 000,00 \$
	FRAIS GÉNÉRAUX - PREMIÈRE ANNÉE D'OPÉRATION	60 000,00 \$
	arrondi	60 000,00 \$
	COÛT PAR MUNICIPALITÉ (FRAIS GÉNÉRAUX)	12 000,00 \$
	FRAIS RÉCURRENTS PAR ANNÉE	25 000,00 \$
	arrondi	25 000,00 \$
	COÛT PAR MUNICIPALITÉ PAR ANNÉE (FRAIS RÉCURRENTS)	5 000,00 \$

Les Services EXP inc.

par : 
Frédéric Blais, ing.
N° O.I.Q. : 5010692



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A	STATION DE LAVAGE DE WEEDON				
A.1	Organisation de chantier				
A.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	4 500,00 \$
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 500,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				6 000,00 \$
A.2	Civil				
A.2.1	Voie d'accès et bassin (derrière garage)				
A.2.1.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m²	400	12,00 \$	4 800,00 \$
A.2.1.2	Provision pour membrane Grade R1	m²	200	20,00 \$	4 000,00 \$
A.2.1.3	Fondation supérieure - 300 mm pierre concassée MG 20b	m²	200	18,00 \$	3 600,00 \$
A.2.1.4	Bassin en pierre nette 20 mm à 40 mm sur 500 mm d'épaisseur	m²	55	35,00 \$	1 925,00 \$
A.2.2	Ilôt de béton				
A.2.2.1	Ilôt de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,5	850,00 \$	2 975,00 \$
A.2.2.2	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 200,00 \$
A.2.2.3	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
A.2.3	Tranchée pour services				
A.2.3.1	Excavation et remblaye de la tranchée et réfection des fondations	m	15	100,00 \$	1 500,00 \$
A.2.3.2	Conduite de branchement d'aqueduc 20 mm Ø incluant raccordement au bâtiment	m	40	100,00 \$	4 000,00 \$
	Sous-total - Civil				25 700,00 \$
A.3	Électricité				
A.3.1	2 conduits et câbles souterrains et raccordement au bâtiment	m	40	40,00 \$	1 600,00 \$
	Sous-total - Électricité				1 600,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.4	Télécommunication				
A.4.1	Câbles souterrains (fibre optique) et raccordement au bâtiment	m	40	30,00 \$	1 200,00 \$
A.4.2	Frais installation télécommunication induant modem Ethernet				Par Municipalité
A.4.3	Frais abonnement				Par Municipalité
A.4.4	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				1 200,00 \$
A.5	Bornes multiservices				
A.5.1	Bornes multiservices	unité	1	14 000,00 \$	14 000,00 \$
A.5.2	Pompe et réservoir (achat, installation et mise en service)	unité	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
A.5.3	Support pour pistolet et tuyau d'eau	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
A.5.4	Poteau d'éclairage	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
A.5.5	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Bornes multiservices				29 600,00 \$
A.6	Réfection des lieux et divers				
A.6.1	Provision pour réfection en pierre concassée MG 20b	t	40	35,00 \$	1 400,00 \$
A.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
A.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				5 100,00 \$
	Sous-total - Station de lavage de Weedon				69 200,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B	STATION DE LAVAGE DE BEAULAC-GARTHBY				
B.1	Organisation de chantier				
B.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	4 500,00 \$
B.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 500,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				6 000,00 \$
B.2	Civil				
B.2.1	Voie d'accès et bassin				
B.2.1.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m²	750	12,00 \$	9 000,00 \$
B.2.1.2	Provision pour membrane Grade R1	m²	375	20,00 \$	7 500,00 \$
B.2.1.3	Fondation supérieure - 300 mm pierre concassée MG 20b	m²	375	18,00 \$	6 750,00 \$
B.2.1.4	Bassin en pierre nette 20 mm à 40 mm sur 500 mm d'épaisseur	m²	55	35,00 \$	1 925,00 \$
B.2.2	Ilot de béton				
B.2.2.1	Ilot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,5	850,00 \$	2 975,00 \$
B.2.2.2	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 150,00 \$
B.2.2.3	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
B.2.3	Tranchée pour services				
B.2.3.1	Excavation et remblayage de tranchée (chaussée gravellée) incluant réfection des fondations	m	60	120,00 \$	7 200,00 \$
B.2.3.2	Conduite de branchement d'aqueduc 20 mm Ø incluant raccordement au bâtiment	m	80	100,00 \$	8 000,00 \$
	Sous-total - Civil				46 200,00 \$
B.3	Électricité				
B.3.1	2 conduits et câbles souterrains et raccordement au bâtiment	m	80	40,00 \$	3 200,00 \$
	Sous-total - Électricité				3 200,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B.4	Télécommunication				
B.4.1	Câbles souterrains (fibre optique) et raccordement au bâtiment	m	80	30,00 \$	2 400,00 \$
B.4.2	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
B.4.3	Frais abonnement				Par Municipalité
B.4.4	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				2 400,00 \$
B.5	Bornes multiservices				
B.5.1	Bornes multiservices	unité	1	14 000,00 \$	14 000,00 \$
B.5.2	Pompe (achat, installation et mise en service)	unité	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
B.5.3	Support pour pistolet et tuyau d'eau	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
B.5.4	Poteau d'éclairage	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
B.5.5	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Bornes multiservices				29 600,00 \$
B.6	Réfection des lieux et divers				
B.6.1	Provision pour réfection en pierre concassée MG 20b	t	80	35,00 \$	2 800,00 \$
B.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
B.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				6 500,00 \$
	Sous-total - Station de lavage de Beaulac-Garthby				93 900,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
C	STATION DE LAVAGE DE DISRAELI				
C.1	Organisation de chantier				
C.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	4 500,00 \$
C.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	2 000,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				6 500,00 \$
C.2	Civil				
C.2.1	Voie d'accès et bassin				
C.2.1.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m²	600	13,00 \$	7 800,00 \$
C.2.1.2	Sous-fondation - 300 mm pierre concassée MG 112	m²	400	20,00 \$	8 000,00 \$
C.2.1.3	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m²	400	14,00 \$	5 600,00 \$
C.2.1.4	Bassin en pierre nette 20 mm à 40 mm sur 500 mm d'épaisseur	m²	65	35,00 \$	2 275,00 \$
C.2.1.5	Drain de fondation 200 mm Ø PEHD R320	m²	24	100,00 \$	2 400,00 \$
C.2.1.6	Murs de soutènement homologué MTMD incluant fondation	m²	40	720,00 \$	28 800,00 \$
C.2.2	lot de béton				
C.2.2.1	lot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	4,0	850,00 \$	3 400,00 \$
C.2.2.2	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 000,00 \$
C.2.2.3	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
C.2.3	Tranchée pour services				
C.2.3.1	Excavation et remblayage de tranchée (hors chaussée)	m	40	100,00 \$	4 000,00 \$
C.2.3.2	Conduite de branchement d'aqueduc 20 mm Ø (incluant au bâtiment intérieur)	m	90	80,00 \$	7 200,00 \$
	Sous-total - Civil				72 175,00 \$
C.3	Électricité				
C.3.1	4 conduits et câbles souterrains	m	40	40,00 \$	1 600,00 \$
C.3.2	2 conduits et câbles intérieur au bâtiment	m	25	35,00 \$	875,00 \$
	Sous-total - Électricité				2 475,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)

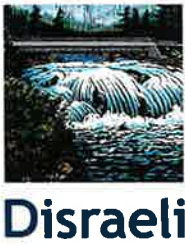


Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
C.4	Télécommunication				
C.4.1	Câbles souterrains (fibre optique)	m	90	30,00 \$	2 700,00 \$
C.4.2	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
C.4.3	Frais abonnement				Par Municipalité
C.4.4	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				2 700,00 \$
C.5	Bornes multiservices				
C.5.1	Bornes multiservices	unité	2	14 000,00 \$	28 000,00 \$
C.5.2	Pompe (achat, installation et mise en service)	unité	2	24 000,00 \$	48 000,00 \$
C.5.3	Support pour pistolet et tuyau d'eau	unité	2	1 200,00 \$	2 400,00 \$
C.5.4	Poteau d'éclairage	unité	2	1 200,00 \$	2 400,00 \$
C.5.5	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Bornes multiservices				82 000,00 \$
C.6	Réfection des lieux et divers				
C.6.1	Provision pour réfection des fondations et du pavage	m²	50	175,00 \$	8 750,00 \$
C.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 \$
C.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				14 950,00 \$
	Sous-total - Station de lavage de Disraeli				180 800,00 \$



Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
D	STATION DE LAVAGE DE STRATFORD (Club de chasse et pêche)				
D.1	Organisation de chantier				
D.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	4 500,00 \$
D.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 500,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				6 000,00 \$
D.2	Civil				
D.2.1	Voie d'accès et bassin				
D.2.1.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m²	500	6.00 \$	3 000,00 \$
D.2.1.2	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	m²	350	14.00 \$	4 900,00 \$
D.2.1.3	Bassin en pierre nette 20 mm à 40 mm sur 500 mm d'épaisseur	m²	65	35.00 \$	2 275,00 \$
D.2.2	Ilot de béton				
D.2.2.1	Ilot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,5	850.00 \$	2 975,00 \$
D.2.2.2	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 150,00 \$
D.2.2.3	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
D.2.3	Tranchée pour services				
D.2.3.1	Excavation et remblayage de tranchée (chaussée gravelée) incluant réfection des fondations	m	65	120.00 \$	7 800,00 \$
D.2.3.2	Conduite de branchement d'aqueduc 20 mm Ø incluant raccordement au bâtiment	m	65	100,00 \$	6 500,00 \$
	Sous-total - Civil				30 300,00 \$
D.3	Électricité				
D.3.1	2 conduits et câbles souterrains et raccordement au bâtiment	m	60	40.00 \$	2 400,00 \$
	Sous-total - Électricité				2 400,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)

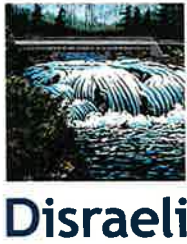


Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
D.4	Télécommunication				
D.4.1	Câbles souterrains (fibre optique) et raccordement au bâtiment	m	80	30,00 \$	2 400,00 \$
D.4.2	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
D.4.3	Frais abonnement				Par Municipalité
D.4.4	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				2 400,00 \$
D.5	Bornes multiservices				
D.5.1	Bornes multiservices	unité	1	14 000,00 \$	14 000,00 \$
D.5.2	Pompe (achat, installation et mise en service)	unité	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
D.5.3	Support pour pistolet et tuyau d'eau	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
D.5.4	Poteau d'éclairage	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
D.5.5	Rouleur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Bornes multiservices				29 600,00 \$
D.6	Réfection des lieux et divers				
D.6.1	Provision pour réfection en pierre concassée MG 20b	t	100	35,00 \$	3 500,00 \$
D.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
D.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				7 200,00 \$
	Sous-total - Station de lavage de Stratford				77 900,00 \$



Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E	RAMPE DE MISE À L'EAU DE WEEDON				
E.1	Organisation de chantier				
E.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	3 500,00 \$
E.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				4 700,00 \$
E.2	Civil				
E.2.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure incluant enlèvement du pavage			forfaitaire	2 000,00 \$
E.2.2	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	t	40	40,00 \$	1 600,00 \$
E.2.3	Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-10 sur 70 mm	t	15	350,00 \$	5 250,00 \$
E.2.4	Massif de béton préfabriqué pour barrière motorisée			forfaitaire	4 500,00 \$
E.2.5	Îlot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,0	850,00 \$	2 550,00 \$
E.2.6	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 150,00 \$
E.2.7	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
E.2.8	Bollard amovible	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
E.2.9	Excavation et remblayage de tranchée (hors chaussée)	m	26	100,00 \$	2 600,00 \$
	Sous-total - Civil				22 350,00 \$
E.3	Électricité				
E.3.1	Boîte de tirage			forfaitaire	1 000,00 \$
E.3.2	Conduit guérte moteur, raccordement lecteur QR, installation des boucles de détection			forfaitaire	5 500,00 \$
E.3.3	Boîtier de commande incluant prise et éléments chauffants			forfaitaire	2 800,00 \$
E.3.4	2 conduits et câbles souterrains	m	6	40,00 \$	240,00 \$
	Sous-total - Électricité				9 540,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E.4	Télécommunication				
E.4.1	Conduit pour câble réseau	m	20	35,00 \$	700,00 \$
E.4.2	Câbles souterrains (fibre optique)	m	26	30,00 \$	780,00 \$
E.4.3	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
E.4.4	Frais abonnement				Par Municipalité
E.4.5	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				1 480,00 \$
E.5	Borne d'accès et barrière				
E.5.1	Barrière motorisée (3 m)	unité	1	4 800,00 \$	4 800,00 \$
E.5.2	Boîtier de commande incluant prise et éléments chauffants	unité	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
E.5.3	Boucle de détection	unité	2	700,00 \$	1 400,00 \$
E.5.4	Lisse pour barrière incluant lisses de rechange (3 m)	unité	4	500,00 \$	2 000,00 \$
E.5.5	Lumières sur lisses	unité	1	700,00 \$	700,00 \$
E.5.6	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Borne d'accès et barrière				18 600,00 \$
E.6	Réfection des lieux et divers				
E.6.1	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
E.6.2	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				3 700,00 \$
	Sous-total - Rampe de mise à l'eau de Weedon				60 370,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
F	RAMPE DE MISE À L'EAU DE ST-GERARD				
F.1	Organisation de chantier				
F.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	3 500,00 \$
F.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				4 700,00 \$
F.2	Civil				
F.2.1	Trait de scie et béton à enlever et disposer dans un site autorisé			forfaitaire	2 200,00 \$
F.2.2	Terrassement et préparation de l'infrastructure incluant enlèvement du pavage			forfaitaire	2 200,00 \$
F.2.3	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	t	25	40,00 \$	1 000,00 \$
F.2.4	Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-10 sur 70 mm	t	10	350,00 \$	3 500,00 \$
F.2.5	Massif de béton préfabriqué pour barrière motorisée			forfaitaire	4 500,00 \$
F.2.6	Ilot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,0	850,00 \$	2 550,00 \$
F.2.7	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 000,00 \$
F.2.8	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
F.2.9	Bloc de béton	unité	3	175,00 \$	525,00 \$
F.2.10	Béton de réparation pour boucle de détection			forfaitaire	1 500,00 \$
F.2.11	Excavation et remblayage de tranchée (hors chaussée)	m	55	100,00 \$	5 500,00 \$
F.2.12	Excavation et remblayage de tranchée (chaussée gravelée) incluant réfection des fondations	m	10	140,00 \$	1 400,00 \$
	Sous-total - Civil				27 575,00 \$
F.3	Électricité				
F.3.1	Poteau, compteur HQ et boîte de tirage			forfaitaire	2 200,00 \$
F.3.2	Conduit guêrite moteur, raccordement lecteur QR, installation des boucles de détection			forfaitaire	5 500,00 \$
F.3.3	Boîtier de commande incluant prise et éléments chauffants			forfaitaire	2 800,00 \$
F.3.4	Frais de raccordement HQ			forfaitaire	650,00 \$
F.3.5	Prolongement du réseau électrique aérien	m	25	40,00 \$	650,00 \$
F.3.6	2 conduits et câbles souterrains	m	65	40,00 \$	2 600,00 \$
	Sous-total - Électricité				14 400,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
F.4	Télécommunication				
F.4.1	Câbles souterrains (fibre optique)	m	65	25,00 \$	1 625,00 \$
F.4.2	Prolongement du câble réseau aérien (fibre optique)	m	25	40,00 \$	1 000,00 \$
F.4.3	Frais installation télécommunication induisant modem Ethernet				Par Municipalité
F.4.4	Frais abonnement				Par Municipalité
F.4.5	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				2 625,00 \$
F.5	Borne d'accès et barrière				
F.5.1	Barrière motorisée (3 m)	unité	1	4 700,00 \$	4 700,00 \$
F.5.2	Boîtier de commande incluant prise et éléments chauffants	unité	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
F.5.3	Boucle de détection	unité	2	700,00 \$	1 400,00 \$
F.5.4	Lisse pour barrière incluant lisses de rechange (3 m)	unité	4	500,00 \$	2 000,00 \$
F.5.5	Lumières sur lisses	unité	1	700,00 \$	700,00 \$
F.5.6	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Borne d'accès et barrière				18 500,00 \$
F.6	Réfection des lieux et divers				
F.6.1	Provision pour réfection en pierre concassée MG 20b	t	15	40,00 \$	600,00 \$
F.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
F.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				4 300,00 \$
	Sous-total - Rampe de mise à l'eau de St-Gérard				72 100,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
G	RAMPE DE MISE À L'EAU DE BEAULAC-GARTHBY				
G.1	Organisation de chantier				
G.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	3 500,00 \$
G.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				4 700,00 \$
G.2	Civil				
G.2.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure incluant enlèvement du pavage			forfaitaire	2 800,00 \$
G.2.2	Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20	t	40	40,00 \$	1 600,00 \$
G.2.3	Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-10 sur 70 mm	t	20	350,00 \$	7 000,00 \$
G.2.4	Massif de béton préfabriqué pour barrière motorisée			forfaitaire	4 000,00 \$
G.2.5	Ilôt de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,0	850,00 \$	2 550,00 \$
G.2.6	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 000,00 \$
G.2.7	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
G.2.8	Bollard amovible	unité	2	1 000,00 \$	2 000,00 \$
G.2.9	Excavation et remblayage de tranchée (hors chaussée)	m	10	100,00 \$	1 000,00 \$
	Sous-total - Civil				23 650,00 \$
G.3	Électricité				
G.3.1	Compteur HQ, boîte de tirage			forfaitaire	1 800,00 \$
G.3.2	Conduit guénite moteur, raccordement lecteur QR, installation des boucles de détection			forfaitaire	5 500,00 \$
G.3.3	Boîte de télécommunication incluant prise et éléments chauffants			forfaitaire	2 800,00 \$
G.3.4	Frais de raccordement HQ			forfaitaire	650,00 \$
G.3.5	2 Conduits et câbles souterrains	m	10	40,00 \$	400,00 \$
	Sous-total - Électricité				11 150,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
G.4	Télécommunication				
G.4.1	Câbles souterrains (fibre optique)	m	10	30.00 \$	300,00 \$
G.4.2	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
G.4.3	Frais abonnement				Par Municipalité
G.4.4	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				300,00 \$
G.5	Borne d'accès et barrière				
G.5.1	Barrière motorisée (6 m)	unité	1	7 400.00 \$	7 400,00 \$
G.5.2	Boîtier de télécommunication incluant prise et éléments chauffants	unité	1	8 500.00 \$	8 500,00 \$
G.5.3	Boucle de détection	unité	2	700.00 \$	1 400,00 \$
G.5.4	Lisse pour barrière incluant lisses de rechange (6 m)	unité	4	700.00 \$	2 800,00 \$
G.5.5	Lumières sur lisses	unité	1	700.00 \$	700,00 \$
G.5.6	Routeur firewall	unité	1	1 200.00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Borne d'accès et barrière				22 000,00 \$
G.6	Réfection des lieux et divers				
G.6.1	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
G.6.2	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				3 700,00 \$
	Sous-total - Rampe de mise à l'eau de Beaulac-Garthby				65 500,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
H	RAMPE DE MISE À L'EAU DISRAELI (MARINA MUNICIPALE)				
H.1	Organisation de chantier				
H.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	3 500,00 \$
H.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				4 700,00 \$
H.2	Civil				
H.2.1	Trait de scie et béton à enlever et disposer dans un site autorisé			forfaitaire	2 200,00 \$
H.2.2	Travaux d'enlèvement d'une section de rampe et du muret de béton			forfaitaire	2 800,00 \$
H.2.3	Massif de béton préfabriqué ou coulé en place pour barrière motorisée			forfaitaire	4 500,00 \$
H.2.4	Ilôt de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	2.0	850,00 \$	1 700,00 \$
H.2.5	Béton de réparation pour boucle de détection			forfaitaire	1 500,00 \$
H.2.6	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 150,00 \$
H.2.7	Poteau de protection	unité	1	850,00 \$	850,00 \$
	Sous-total - Civil				14 700,00 \$
H.3	Électricité				
H.3.1	Conduit guérille moteur, raccordement lecteur QR, installation des boucles de			forfaitaire	5 500,00 \$
H.3.2	Boîte de télécommunication incluant prise et éléments chauffants			forfaitaire	2 800,00 \$
H.3.3	Frais de raccordement HQ			forfaitaire	650,00 \$
H.3.4	2 conduits et câbles souterrains	m	35	40,00 \$	1 400,00 \$
	Sous-total - Électricité				8 950,00 \$
H.4	Télécommunication				
H.4.1	Conduits et câble télécommunication	m	35	40,00 \$	1 400,00 \$
H.4.2	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
H.4.3	Frais abonnement				Par Municipalité
H.4.4	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				1 400,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
H.5	Borne d'accès et barrière				
H.5.1	Barrière motorisée (3 m)	unité	1	4 800,00 \$	4 800,00 \$
H.5.2	Boîtier de télécommunication incluant prise et éléments chauffants	unité	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
H.5.3	Boucle de détection	unité	2	700,00 \$	1 400,00 \$
H.5.4	Lisse pour barrière incluant lisses de rechange (3 m)	unité	4	500,00 \$	2 000,00 \$
H.5.5	Lumières sur lisses	unité	1	700,00 \$	700,00 \$
H.5.6	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Borne d'accès et barrière				18 600,00 \$
H.6	Réfection des lieux et divers				
H.6.1	Provision pour réfection des fondations et du pavage	m²	15	180,00 \$	2 700,00 \$
H.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
H.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				6 400,00 \$
	Sous-total - Rampe de mise à l'eau Disraeli (marina municipale)				54 750,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
I	RAMPE DE MISE À L'EAU DISRAELI (LAC AYLMER)				
I.1	Organisation de chantier				
I.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	3 500,00 \$
I.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				4 700,00 \$
I.2	Civil				
I.2.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure			forfaitaire	2 800,00 \$
I.2.2	Fondation supérieure en pierre concassée MG 20 pour boucle de détection	t	40	40,00 \$	1 600,00 \$
I.2.3	Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-10 sur 70 mm	t	10	350,00 \$	3 500,00 \$
I.2.4	Massif de béton préfabriqué pour barrière motorisée			forfaitaire	4 000,00 \$
I.2.5	Îlot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,0	850,00 \$	2 550,00 \$
I.2.6	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 000,00 \$
I.2.7	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
I.2.8	Excavation et remblayage de tranchée (hors chaussée)	m	4	100,00 \$	400,00 \$
	Sous-total - Civil				17 550,00 \$
I.3	Électricité				
I.3.1	Poteau compteur HQ, boîte de tirage (incluant fourniture d'un nouveau poteau)			forfaitaire	2 800,00 \$
I.3.2	Prolongement du réseau électrique aérien	m	50	90,00 \$	4 500,00 \$
I.3.3	Conduit guérite moteur, raccordement lecteur QR			forfaitaire	5 500,00 \$
I.3.4	Boîte de télécommunication incluant prise et éléments chauffants			forfaitaire	2 800,00 \$
I.3.5	Frais de raccordement HQ			forfaitaire	650,00 \$
I.3.6	2 conduits et câbles souterrains	m	4	40,00 \$	160,00 \$
	Sous-total - Électricité				16 410,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
I.4	Télécommunication				
I.4.1	Câbles souterrains (fibre optique)	m	4	50,00 \$	200,00 \$
I.4.2	Prolongement du câble réseau aérien (fibre optique)	m	50	60,00 \$	3 000,00 \$
I.4.3	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
I.4.4	Frais abonnement				Par Municipalité
I.4.5	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				3 200,00 \$
I.5	Borne d'accès et barrière				
I.5.1	Barrière motorisée (3 m)	unité	1	4 800,00 \$	4 800,00 \$
I.5.2	Boîtier de télécommunication incluant prise et éléments chauffants	unité	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
I.5.3	Boucle de détection	unité	2	700,00 \$	1 400,00 \$
I.5.4	Lisse pour barrière incluant lisses de rechange (3 m)	unité	4	500,00 \$	2 000,00 \$
I.5.5	Lumières sur lisses	unité	1	700,00 \$	700,00 \$
I.5.6	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Borne d'accès et barrière				18 600,00 \$
I.6	Réfection des lieux et divers				
I.6.1	Provision pour réfection en pierre concassée MG 20b	t	30	35,00 \$	1 050,00 \$
I.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
I.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				4 750,00 \$
	Sous-total - Rampe de mise à l'eau Disraeli (Lac Aylmer)				65 210,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
J	RAMPE DE MISE À L'EAU DE STRATFORD (QUAI MUNICIPAL)				
J.1	Organisation de chantier				
J.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	4 500,00 \$
J.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				5 700,00 \$
J.2	Civil				
J.2.1	Trait de scie et enlèvement du béton et des bordures et disposer dans un site autorisé			forfaitaire	2 800,00 \$
J.2.2	Excavation et remblayage de tranchée	m	25	100,00 \$	2 500,00 \$
J.2.3	Terrassement et préparation de l'infrastructure			forfaitaire	2 750,00 \$
J.2.4	Fondation supérieure en pierre concassée MG 20 pour boucle de détection	t	30	40,00 \$	1 200,00 \$
J.2.5	Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-10 sur 70 mm	t	10	350,00 \$	3 500,00 \$
J.2.6	Bordure de béton excluant fondation	m	15	100,00 \$	1 500,00 \$
J.2.7	Massif de béton préfabriqué pour barrière motorisée			forfaitaire	4 500,00 \$
J.2.8	lot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3.0	850,00 \$	2 550,00 \$
J.2.9	Béton de réparation pour boucle de détection			forfaitaire	1 500,00 \$
J.2.10	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 200,00 \$
J.2.11	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
	Sous-total - Civil				25 700,00 \$
J.3	Électricité				
J.3.1	Conduit guénite moteur, raccordement lecteur QR			forfaitaire	5 500,00 \$
J.3.2	Boîte de télécommunication incluant prise et éléments chauffants			forfaitaire	2 800,00 \$
J.3.3	2 conduits et câbles souterrains	m	25	40,00 \$	1 150,00 \$
	Sous-total - Électricité				9 450,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
J.4	Télécommunication				
J.4.1	Câbles souterrains (fibre optique)	m	25	30,00 \$	750,00 \$
J.4.2	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
J.4.3	Frais abonnement				Par Municipalité
J.4.4	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				
	Sous-total - Télécommunication				750,00 \$
J.5	Borne d'accès et barrière				
J.5.1	Barrière motorisée (3 m)	unité	1	4 800,00 \$	4 800,00 \$
J.5.2	Boîtier de télécommunication incluant prise et éléments chauffants	unité	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
J.5.3	Boucle de détection	unité	2	700,00 \$	1 400,00 \$
J.5.4	Lisse pour barrière incluant lisses de rechange (3 m)	unité	4	500,00 \$	2 000,00 \$
J.5.5	Lumières sur lisses	unité	1	700,00 \$	700,00 \$
J.5.6	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Borne d'accès et barrière				18 600,00 \$
J.6	Réfection des lieux et divers				
J.6.1	Provision pour réfection des fondations et du pavage	m²	20	180,00 \$	3 600,00 \$
J.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
J.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				7 300,00 \$
	Sous-total - Rampe de mise à l'eau de Stratford (quai municipal)				67 500,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
K	RAMPE DE MISE À L'EAU DE STRATFORD (RANG ELGIN)				
K.1	Organisation de chantier				
K.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	3 000,00 \$
K.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	1 000,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				4 000,00 \$
K.2	Civil				
K.2.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure			forfaitaire	2 500,00 \$
K.2.2	Fondation supérieure en pierre concassée MG 20 pour boucle de détection	t	40	40,00 \$	1 600,00 \$
K.2.3	Massif de béton préfabriqué pour barrière motorisée			forfaitaire	4 000,00 \$
K.2.4	Îlot de protection en béton coulé en place incluant coffrages, acier d'armature, béton, etc.	m²	3,0	850,00 \$	2 550,00 \$
K.2.5	Protection de l'environnement			forfaitaire	1 000,00 \$
K.2.6	Poteau de protection	unité	2	850,00 \$	1 700,00 \$
K.2.7	Excavation et remblayage de tranchée (hors chaussée)	m	5	100,00 \$	500,00 \$
	Sous-total - Civil				13 850,00 \$
K.3	Électricité				
K.3.1	Poteau compteur HQ, boîte de tirage (incluant fourniture d'un nouveau poteau)			forfaitaire	2 800,00 \$
K.3.2	Prolongement du réseau électrique aérien	m	25	90,00 \$	2 250,00 \$
K.3.3	Conduit guérite moteur, raccordement lecteur QR			forfaitaire	5 500,00 \$
K.3.4	Boîte de télécommunication incluant prise et éléments chauffants			forfaitaire	2 800,00 \$
K.3.5	Frais de raccordement HQ			forfaitaire	650,00 \$
K.3.6	2 conduits et câbles souterrains	m	4	60,00 \$	240,00 \$
	Sous-total - Électricité				14 240,00 \$



Disraeli

Évaluation préliminaire (étape 60%)

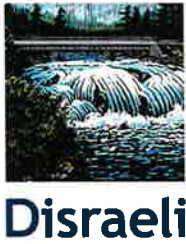


Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
K.4	Télécommunication				
K.4.1	Câbles souterrains (fibre optique)	m	4	50,00 \$	200,00 \$
K.4.2	Prolongement du câble réseau aérien (fibre optique)	m	25	60,00 \$	1 500,00 \$
K.4.3	Frais installation télécommunication incluant modem Ethernet				Par Municipalité
K.4.4	Frais abonnement				Par Municipalité
K.4.5	Commutateur Ethernet (fourni par d'autres)				Par d'autres
	Sous-total - Télécommunication				1 700,00 \$
K.5	Borne d'accès et barrière				
K.5.1	Barrière motorisée (3 m)	unité	1	4 800,00 \$	4 800,00 \$
K.5.2	Boîtier de télécommunication incluant prise et éléments chauffants	unité	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
K.5.3	Boucle de détection	unité	2	700,00 \$	1 400,00 \$
K.5.4	Lisse pour barrière incluant lisses de rechange (3 m)	unité	4	500,00 \$	2 000,00 \$
K.5.5	Lumières sur lisses	unité	1	700,00 \$	700,00 \$
K.5.6	Routeur firewall	unité	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
	Sous-total - Borne d'accès et barrière				18 600,00 \$
K.6	Réfection des lieux et divers				
K.6.1	Provision pour réfection en pierre concassée MG 20b	t	60	35,00 \$	2 100,00 \$
K.6.2	Allocation pour divers travaux en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
K.6.3	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	1 200,00 \$
	Sous-total - Réfection des lieux et divers				5 800,00 \$
	Sous-total - Rampe de mise à l'eau de Stratford (Rang Elgin)				58 190,00 \$



Évaluation préliminaire (étape 60%)



Table de concertation intermunicipale du Lac Aylmer
Projet intermunicipal de lavage des embarcations

N° de dossier : SHE-23001128-A1

Date : 31 août 2023

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
L	FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS RÉCURRENTS				
L.1	Frais généraux (première année d'opération)				
L.1.1	Achat de cartes	unité	2000	6,00 \$	12 000,00 \$
L.1.2	Coupons de lavage			forfaitaire	2 000,00 \$
L.1.3	Frais de gestion			forfaitaire	18 000,00 \$
L.1.4	Soutien information			forfaitaire	3 000,00 \$
L.1.5	Centralisation informatique			forfaitaire	4 800,00 \$
L.1.6	Outils de communication			forfaitaire	15 000,00 \$
L.1.7	Vignettes			forfaitaire	2 000,00 \$
L.1.8	Site web			forfaitaire	3 200,00 \$
	Sous-total - Frais généraux (première année d'opération)				60 000,00 \$
L.2	Frais récurrents				
L.2.1	Achat de cartes	unité	500	6,00 \$	3 000,00 \$
L.2.2	Coupons de lavage			forfaitaire	2 000,00 \$
L.2.3	Centralisation information			forfaitaire	7 500,00 \$
L.2.4	Outils de communication			forfaitaire	3 000,00 \$
L.2.5	Vignettes			forfaitaire	1 500,00 \$
L.2.6	Site web			forfaitaire	1 000,00 \$
L.2.7	Entretien des bornes multiservices			forfaitaire	7 000,00 \$
	Sous-total - Frais récurrents - par année				25 000,00 \$



Disraeli

Annexe B

Ministère des Affaires
municipales
et des Régions
Québec

MODULE DE CALCUL
TABLEAU DE REMBOURSEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Veillez entrer les renseignements suivants :

Numéro de règlement
432-2023

Montant
1 000 000 \$

Imprimer
Effacer

Période d'amortissement
10

Taux

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Intérêts	Total	1 000 000
1	100 000		100 000	900 000
2	100 000		100 000	800 000
3	100 000		100 000	700 000
4	100 000		100 000	600 000
5	100 000		100 000	500 000
6	100 000		100 000	400 000
7	100 000		100 000	300 000
8	100 000		100 000	200 000
9	100 000		100 000	100 000
10	100 000		100 000	0
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
Totaux	1 000 000		1 000 000	

N.B. Les montants dans la colonne capital sont arrondis à la centaine près.
Le module de simulation vous est fourni à titre indicatif.



Disraeli

Annexe C

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PROTECTION DES LACS AYLMER, ELGIN ET LOUISE

ENTENTE intervenue

ENTRE : **MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 96, route 112, Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0, et représentée par le maire Gilles Drolet, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,

ET : **VILLE DE DISRAELI**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 550 avenue Jacques Cartier, Disraeli, Québec, G0N 1E0, et représentée par le maire Charles Audet, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,

ET : **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 8306, route 112 Disraeli, Québec, Canada, G0N 1E0, et représentée par la mairesse Jacynthe Patry, dûment autorisée aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,

ET : **MUNICIPALITÉ DE STRATFORD**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 165, avenue Centrale Nord Stratford (Québec) G0Y 1P0, et représentée par la mairesse Denyse Blanchet, dûment autorisée aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,

ET : **MUNICIPALITÉ DE WEEDON**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 520, 2e Avenue, Weedon, Québec J0B 3J0, et représentée par le maire Eugène Gagné, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,

ci-après collectivement appelées les « MUNICIPALITÉS PARTENAIRES »,

ATTENDU l'importance des lacs pour les résidents ;

ATTENDU QUE les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES désirent s'associer afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection du lac Aylmer ;

ATTENDU QUE le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante considérée comme un fléau dans de nombreux lacs du Québec ;

ATTENDU QUE cette plante a été découverte dans les lacs Aylmer et Louise et que des mesures seront prises afin d'éviter la prolifération de cette plante dans le lac;



Disraeli

29 -

ATTENDU QUE les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES désirent octroyer un contrat pour la fourniture de bornes multiservices et barrières mécaniques pour descentes de bateaux et logiciel de contrôle;

ATTENDU QUE les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES désirent octroyer un contrat d'ingénierie pour la planification des travaux d'installation des barrières mécaniques et des stations de lavage de bateaux;

ATTENDU QUE les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES désirent octroyer un contrat pour la préparation des terrains pour l'installation des barrières mécaniques et des stations de lavage de bateaux;

ATTENDU QUE les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES veulent adresser l'ensemble des problématiques liées à la protection du lac Aylmer ;

ATTENDU QUE les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES, de par le présent projet, contribueront à la protection des lacs Elgin et Louise par l'installation de guérites, selon les modalités prévues à l'entente. Pour toutes autres mesures de protection des lacs Elgin et Louise, les municipalités concernées demeurent souveraines.

LES PARTIES CONVIENNENT DONC DE CE QUI SUIT :

Article 1.- PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule de la présente entente en fait partie intégrante.

Article 2.- OBJET

La présente entente vise les principaux objets suivants :

- a) établir les rôles de chacune des MUNICIPALITÉS PARTENAIRES;
- b) convenir des modalités de répartitions des dépenses d'acquisition, d'opération, d'entretien et la gestion des revenus et des subventions;
- c) engager au besoin des ressources externes pour des mandats ponctuels, selon les recommandations du Comité;
- d) entreprendre toutes actions nécessaires permettant d'atteindre les objectifs poursuivis.

Article 3.- COMITÉ INTERMUNICIPAL

3.1 Formation d'un comité

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES conviennent de mandater la **TABLE DE CONCERTATION INTERMUNICIPALE DU LAC AYLME**R dans le cadre de la présente entente, ci-après nommée « le Comité ».



Disraeli

3 9 -

3.2 Responsabilité du Comité

Les responsabilités du Comité sont les suivantes :

- a) proposer une tarification harmonisée pour l'utilisation des stations de lavage sur l'ensemble des territoires des municipalités parties à la présente entente;
- b) recommander l'octroi de mandats ponctuels aux diverses ressources externes;
- c) assurer les communications avec les citoyens et visiteurs.

3.3 Fonctionnement

3.3.1 Composition

Le Comité est formé du maire et du directeur général de chacune des MUNICIPALITÉS PARTENAIRES. Les membres peuvent convenir d'inviter aux rencontres toute autre personne susceptible de contribuer aux objectifs du comité.

3.3.2 Prise de décision

Les décisions du Comité se prennent par consensus.

3.3.3 Présidence

Les membres désignent annuellement un maire pour agir à titre de président du Comité. Le maire qui assure la présidence du Comité prépare et transmet l'avis de convocation et l'ordre du jour des rencontres. Il gère aussi la présence des personnes invitées. Le président est le porte-parole du Comité auprès des partenaires externes et des médias.

3.3.4 Secrétariat

Les membres désignent annuellement un directeur général pour agir à titre de secrétaire du Comité. Le secrétaire prépare et soumet un compte-rendu de chaque rencontre et assure la correspondance requise.

3.4 Pouvoirs du Comité

Le Comité reçoit le mandat des conseils municipaux et est décisionnel dans le cadre des actes et budgets préautorisés par ceux-ci. Si un enjeu sort du cadre prévu, le Comité doit retourner aux conseils municipaux.

Article 4.- GESTION ADMINISTRATIVE

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES mandatent la municipalité de la Paroisse de Disraeli afin de voir à la gestion des liquidités. À ce titre, la municipalité de la Paroisse de Disraeli reçoit toutes les sommes versées par les autres MUNICIPALITÉS PARTENAIRES ainsi que toute subvention versée au nom du Comité dans le cadre de la présente entente et remet annuellement un bilan des dépenses et revenus aux



Disraeli

49 -

MUNICIPALITÉS PARTENAIRES.

À cet effet, les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES acceptent et consentent à ce que la municipalité de la Paroisse de Disraeli applique des frais d'administration de 15%, lesquels frais sont calculés sur les revenus annuels de tarification dans le cadre de la présente entente. Ces frais sont remboursables à même le fonds prévu par la présente entente.

S'il advient que la liquidité ne soit pas suffisante pour couvrir des dépenses déjà autorisées, la municipalité de la Paroisse de Disraeli en avise les autres MUNICIPALITÉS PARTENAIRES.

Article 5.- QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS PARTENAIRES

Chaque année lors de l'exercice budgétaire, les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES établissent le budget pour l'année suivante. Ce budget d'opérations est divisé en parts égales entre les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES.

Article 6.- RESSOURCES EXTERNES

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES conviennent de procéder à l'octroi de ressources externes au besoin, payées à même les quotes-parts de chacune des MUNICIPALITÉS PARTENAIRES.

Article 7.- DÉPENSES HORS DU BUDGET D'OPÉRATIONS

Toute dépense n'ayant pas été budgétée doit être autorisée par le Comité. Suite à l'autorisation de la dépense, les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES acceptent que la municipalité de la Paroisse de Disraeli rembourse ladite dépense à même le fonds prévu par la présente entente. Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES s'engagent à rembourser la municipalité de la Paroisse de Disraeli pour lesdites dépenses non remboursées par un règlement d'emprunt au même ratio qu'énuméré à l'article 9.2.

Article 8.- APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Dans l'éventualité où un appel d'offres est requis, dont la dépense dépasse le seuil minimal pour procéder par un appel d'offres public, les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES mandatent la municipalité de la Paroisse de Disraeli afin de procéder à de tels appels d'offres. Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES s'engagent à mandater l'une ou l'autre d'entre elles pour procéder à un appel d'offres dont la dépense est sous le seuil minimal pour les appels d'offres publics et à respecter le Règlement sur la gestion contractuelle de ladite municipalité mandatée.

Si l'une des municipalités doit procéder à un appel d'offres, le comité de sélection devra être composé d'au moins deux membres externes à la municipalité responsable



Disraeli

59 -

de l'appel d'offres, choisi parmi les membres du Comité. La nomination d'un substitut doit également être prévue en cas d'impossibilité d'agir de l'un des membres. Le directeur général de la municipalité responsable de l'appel d'offres agira à titre de secrétaire de ce comité.

Article 9.- MODE DE RÉPARTITION DES DÉPENSES

9.1 Coûts d'opérations et d'administration

Les coûts d'opérations et d'administration nécessaires pour le fonctionnement de l'objet de la présente entente comprennent notamment :

- a) la centralisation opérationnelle infonuagique;
- b) le soutien informatique;
- c) l'entretien des équipements et la gestion des urgences;
- d) les frais de crédit et bancaires;
- e) les outils de communication;
- f) les services d'une centrale téléphonique 24/7;
- g) les honoraires professionnels requis dans le cadre de la présente entente (chargés de projet, etc.);
- h) l'achat de vignettes et cartes annuelles;
- i) la gestion des imprévus;
- j) le loyer d'un terrain pour une station de lavage (au besoin);
- k) les frais de gestion (15 % des revenus);
- l) le fonds de lutte aux espèces exotiques envahissantes;
- m) l'achat, l'entretien et le remplacement de matériel servant à la lutte aux espèces exotiques envahissantes;
- n) toute dépense administrative en lien avec les immobilisations (assurances, immatriculation, essence, main-d'œuvre, etc.);
- o) toute autre dépense jugée nécessaire par le Comité.

Les coûts d'opérations et d'administration sont répartis en parts égales (20 %) entre les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES.

9.2 Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations effectuées pour réaliser l'objet de la présente entente comprennent notamment :

- a) l'achat des barrières mécanisées levantes, piédestaux et boîtiers de contrôle situés aux 7 descentes de bateaux publiques des lacs Aylmer, Elgin et Louise;
- b) l'achat des bornes multiservices situées aux stations de lavage faisant partie de la présente entente;
- c) l'ensemble des travaux en lien avec la préparation des sites des stations de lavage et des descentes de bateaux;
- d) toutes autres dépenses en immobilisation nécessaires à l'atteinte des objectifs, tels les honoraires professionnels et les équipements nécessaires au bon fonctionnement des stations de lavage et des descentes de bateaux.



Disraeli

Lesdites dépenses en immobilisations pour le lac Aylmer sont réparties selon les pourcentages inscrits ci-bas entre les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES :

	Part des dépenses en immobilisation pour le lac Aylmer par municipalité
Disraeli	16,83%
Weedon	16,13%
Beaulac-Garthby	24,93%
Stratford	22,00%
Paroisse de Disraeli	20,11%

Pour le lac Elgin, les frais d'immobilisation en lien avec la barrière mécanisée levante sont aux frais de la municipalité de Stratford.

Pour le lac Louise, les frais d'immobilisation en lien avec la barrière mécanisée levante sont aux frais de la municipalité de Weedon.

9.3 Modification de la répartition des dépenses

Toute modification d'un des modes de répartition doit faire l'objet d'un accord à l'unanimité des MUNICIPALITÉS PARTENAIRES, adoptées par résolution de chacune d'entre elles.

Article 10.- AMÉNAGEMENT ET OPÉRATION DES STATIONS DE LAVAGE D'EMBARCATIONS

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES se sont engagées à assumer l'ensemble des honoraires professionnels pour la réalisation et la mise en place des cinq descentes de bateaux ainsi que des quatre stations de lavage au lac Aylmer selon le pourcentage établi en 9.2. Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES s'engagent également à assumer, selon le pourcentage établi en 9.2, tous les frais inhérents à l'implantation des équipements des descentes de bateau et des stations de lavage.

Pour le lac Elgin, l'ensemble des honoraires professionnels pour la réalisation et la mise en place de la descente de bateaux sont assumés par la municipalité de Stratford.

Pour le lac Louise, l'ensemble des honoraires professionnels pour la réalisation et la mise en place de la descente de bateaux sont assumés par la municipalité de Weedon.

Article 11.- TARIFICATIONS ET REVENUS

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES s'engagent à établir des tarifs harmonisés pour



Disraeli

79 -

faire des recommandations afin d'établir de tels tarifs. Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES reconnaissent l'importance d'avoir des dispositions réglementaires identiques sur l'ensemble de leur territoire concernant l'utilisation et la tarification des stations de lavage d'embarcation. Par conséquent, elles s'engagent à adopter un règlement harmonisé et à ne pas le modifier sans le consentement unanime des autres MUNICIPALITÉS PARTENAIRES.

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES consentent à ce que tous les revenus associés à la présente entente soient versés à la municipalité de la Paroisse de Disraeli et utilisés pour les fins prévues à la présente entente.

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES consentent à ce que les revenus nets soient répartis de façon égale (20%).

Article 12. - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

Les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES consentent à ce que les subventions obtenues dans le cadre du présent projet soient réparties entre les municipalités au même ratio qu'énuméré à l'article 9.2. Lorsqu'une municipalité obtient une subvention qui provient d'un fonds réservé pour ladite municipalité ou les municipalités d'une MRC, le montant de la subvention est conservé par la ou les municipalité(s) concernée(s).

Article 13.- DURÉE, RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE L'ENTENTE

La présente entente se terminera le 31 décembre 2032.

Par la suite, elle se renouvellera par périodes successives de dix (10) ans, à moins que l'une des MUNICIPALITÉS PARTENAIRES n'informe par courrier recommandé les autres municipalités de son intention d'y mettre fin. Cet avis doit être donné au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Lorsqu'une MUNICIPALITÉ PARTENAIRE désire qu'une modification soit apportée à l'entente, elle doit en aviser les autres municipalités, au moins trois (3) mois à l'avance. Lors de chacun des renouvellements, les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES pourront y apporter, d'un commun accord, les modifications qu'elles jugent nécessaires.

Article 14.- RETRAIT D'UNE MUNICIPALITÉ PARTENAIRE

Le retrait de l'une ou l'autre des MUNICIPALITÉS PARTENAIRES peut uniquement se faire lors de la période de renouvellement prévue à l'article 13 de la présente entente. Tout retrait de l'une ou l'autre des MUNICIPALITÉS PARTENAIRES met fin à la présente entente et enclenche le processus de partage des actifs et des passifs prévus à l'article 15 de la présente entente.



Disraeli

89 -

Article 15.- PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

S'il y a fin de l'entente, le fonds prévu par les présentes est utilisé afin d'assumer le passif découlant de la présente entente et, si un solde demeure par la suite, celui-ci est alors réparti en parts égales entre les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES. Si le fonds n'est pas suffisant pour assumer l'entièreté du passif, les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES s'engagent à assumer en parts égales (20 %).

Quant au partage des actifs, les MUNICIPALITÉS PARTENAIRES acceptent que chacune d'entre elles conserve la propriété des barrières mécanisées levantes, piédestaux et boîtiers de commande situés sur son territoire.

Quant aux stations de lavage et leurs équipements, ils seront vendus avec une option d'achat prioritaire à la municipalité accueillant ces équipements. La valeur des équipements sera calculée selon un calcul de valeur dégressive de 15% par année. Les travaux engendrés sur un terrain municipal demeurent la propriété de ladite municipalité.

Article 16.- ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties.

Article 17.- CONFIDENTIALITÉ

Les parties à l'entente sont responsables de la confidentialité de toutes les informations et des documents mis à leur disposition et elles s'engagent à ne pas divulguer ni permettre que ne soient divulgués à quiconque les informations ou les renseignements qui leur seront transmis sauf dans la mesure où la transmission de ces informations ou de ces renseignements est nécessaire à l'exercice de leur mandat, sous réserve des droits d'accès conférés par les lois qui les régissent.

Article 18.- CONDITIONS GÉNÉRALES

18.1 Élection de domicile

Aux fins des présentes, chaque municipalité partenaire élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente entente ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé les autres parties par courrier recommandé.

18.2 Modification

Aucune modification aux termes de cette entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord des autres MUNICIPALITÉS PARTENAIRES, adoptée par résolution de chacune d'entre elles.



Disraeli

99 -

18.3 Validité

Une disposition de la présente entente jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

Signé le 19 juin 2023

VILLE DE BEAULAC-GARTHBY

M. Gilles Drolet, maire

M. Claude Lebel, directeur général

Signé le 26 juin 2023

VILLE DE DISRAELI

M. Charles Audet, maire

Mme Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière

Signé le 27 juin 2023

MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE DISRAELI

Mme Jacynthe Patry, mairesse

M. Rock Sadoine, directeur général et greffier-trésorier

Signé le 21 juin 2023

MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

Mme Denyse Blanchet, mairesse

M. William Leclerc-Bellavance, directeur général et greffier-trésorier

Signé le 27 juin 2023

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

M. Eugène Gagné, maire

Mme Josée Bolduc,
Directrice générale et greffière-trésorière



Disraeli

**ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT
LA PROTECTION DES LACS AYLMEY, ELGIN ET LOUISE**

ENTENTE intervenue

- ENTRE :** **MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 96, route 112, Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0, et représentée par le maire Gilles Drolet, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,
- ET :** **VILLE DE DISRAELI**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 550 avenue Jacques Cartier, Disraeli, Québec, G0N 1E0, et représentée par le maire Charles Audet, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 8306, route 112 Disraeli, Québec, Canada, G0N 1E0, et représentée par la mairesse Jacynthe Patry, dûment autorisée aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE STRATFORD**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 165, avenue Centrale Nord Stratford (Québec) G0Y 1P0, et représentée par la mairesse Denyse Blanchet, dûment autorisée aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,
- ET :** **MUNICIPALITÉ DE WEEDON**, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 520, 2^e Avenue, Weedon, Québec J0B 3J0, et représentée par le maire Eugène Gagné, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil municipal dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes,

ci-après collectivement appelées les « MUNICIPALITÉS PARTENAIRES »,

LES PARTIES CONVIENNENT DONC DE CE QUI SUIT :

Article 1.- OBJET

Le présent addenda vise à modifier la municipalité mandatée. Les modifications consistent à remplacer toutes les « municipalité de la Paroisse de Disraeli » par « Ville de Disraeli » aux articles 4, 7, 8, et 11 de l'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PROTECTION DES LACS AYLMEY, ELGIN ET LOUISE.



Disraeli

22 -

Article 2.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties.

Signé le ____ septembre 2023

Signé le ____ 5 ____ septembre 2023

VILLE DE BEAULAC-GARTHBY

VILLE DE DISRAELI

M. Gilles Drolet, maire

M. Charles Audet, maire

M. Claude Lebel, directeur général

M^{me} Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière

Signé le ____ 5 ____ septembre 2023

Signé le ____ 5 ____ septembre 2023

MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE DISRAELI

MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

M^{me} Jacynthe Patry, mairesse

M^{me} Denyse Blanchet, mairesse

M. Rock Sadoine, directeur général et greffier-trésorier

M. William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier

Signé le ____ 5 ____ septembre 2023

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

M. Eugène Gagné, maire

M^{me} Josée Bolduc,
Directrice générale et greffière-trésorière

